

Revendications des Psychologues de l'Éducation Nationale



Le 2 avril 2024

Ces revendications concernent les psychologues du second degré ; leur lecture intéressera aussi l'ensemble des personnels de l'académie de Paris.

Revalorisation salariale au titre de la santé mentale des élèves : les PSY EN, les grand·es oublié·es

Le mépris vis-à-vis de notre profession est à son paroxysme. Notre gouvernement dénie même notre existence professionnelle.

Nous participons aux cellules d'urgence et soutenons psychologiquement les élèves et les personnels des établissements ayant été exposé·es à des situations potentiellement traumatiques.

Nous sommes sollicité·es au quotidien, notamment par les infirmier·es scolaires, pour notre expertise irremplaçable, justifiée par un parcours de formation exigeant 5 ans d'études et sanctionné par un titre protégé. Les chef·fes d'établissements nous contactent également systématiquement concernant des situations de mal-être.

Intervenant dans les CIO, nous accueillons des jeunes nouvellement arrivé·es en France, avec des parcours migratoires souvent traumatiques et nous sommes le premier personnel à intervenir auprès de ces jeunes avant leur entrée dans l'Éducation Nationale.

C'est notre titre de psychologue qui nous attribue la possibilité de communiquer avec les partenaires extérieurs des établissements de santé mentale (psychiatres, pédopsychiatres, psychologues...). Aussi, la transmission de bilans psychologiques n'est-elle possible qu'entre psychologues.

Ces éléments ne peuvent qu'appuyer notre légitimité en tant qu'intervenant·es sur et pour la santé mentale des jeunes, et **nous sommes en droit d'exiger la revalorisation salariale** comme en ont bénéficié, à juste titre, les infirmier·es scolaires.

Actuellement il y a, en moyenne, un·e PSY EN pour 1 200 élèves. **Nous exigeons également une hausse des recrutements des PSY EN pour renforcer les équipes en CIO et en établissements.**

Les PSY EN, grand·es oublié·es de la prime SEGUR

La prime SEGUR concerne tou·tes les agent·es du secteur socio-éducatif de la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière ainsi que celles et ceux du secteur privé non lucratif. Les PSY EN ne bénéficient pas jusqu'à présent de cette prime, alors même qu'ils et elles œuvrent dans les CIO et les établissements scolaires auprès des élèves, leurs familles et travaillent en étroite collaboration avec les équipes (infirmièr·es scolaires, assistant·es sociales) autour du mal être des élèves et de leurs besoins particuliers.

Nous sommes systématiquement associ·es à la réflexion et la mise en place de ces aménagements dans la cadre de l'école inclusive (par exemple pour les aménagements spécifiques concernant les élèves avec une reconnaissance MDPH), ce qui est un travail qui nécessite la plupart du temps des bilans psychométriques avec un temps d'investissement qui déborde souvent sur nos horaires de travail.

Depuis l'épidémie de COVID, tous les chiffres indiquent que le mal-être des jeunes est en augmentation constante. Ces jeunes fréquentent les établissements scolaires et les CIO où interviennent quotidiennement les PSY EN.

Nous avons par ailleurs l'obligation de présenter un numéro ADELI, attestant de notre titre de psychologue. Nous avons été soumis·es à l'obligation vaccinale en qualité de personnels de santé reconnu·es.

Nous serons intransigeant·es : **nous exigeons la mise en place immédiate de cette prime qui nous revient de droit aux vues des éléments limpides cités ci-dessus, et ce de manière rétroactive.**

Les Points Écoute

Ces points écoute se systématisent dans les établissements (collèges et lycées) avec un coût qui avoisine les 60 euros de l'heure. Cela revient à des devis de 8 000 euros net l'année et de 600 euros net par mois.

Quelles compétences supplémentaires ont ces intervenant·es extérieur·es que les PSY EN n'ont pas ? Il s'agit clairement d'une externalisation de nos missions, en sachant que :

1. nous avons tou·tes le titre de psychologue, reconnu à bac + 5, avec un numéro ADELI,
2. une organisation en interne pour couvrir les besoins des établissements qui souhaiteraient une permanence « point écoute » est tout à fait envisageable. Elle aurait plus de sens et serait plus saine que l'intervention d'associations extérieures, avec le lot d'« enjeux » financiers et politiques que cela comporte.

Ces points écoute questionnent l'ensemble des PSY EN et ce depuis plusieurs années. Il s'agit clairement et concrètement de recruter des psychologues supplémentaires qui exercent une partie des missions que nous réalisons quotidiennement : conduite d'entretien psy, écoute du mal-être, orientation vers des structures de soins extérieures...

Nos missions et compétences sont reconnues sur le terrain ; **l'intérêt de financer des psychologues extérieur-es à la fonction publique n'est pas justifié**, sachant que nous possédons le titre et les compétences pour faire vivre ces points écoute.

La participation aux Salons de l'Orientation

Notre hiérarchie exige une participation à ces salons qui contribuent à faire de l'éducation un commerce. Ceux-ci se déroulent la plupart du temps le week-end. Quelles compensations pour ces heures hors temps de travail réglementaire ? Notre hiérarchie nous octroie en contrepartie de récupérer les heures passées dans ces salons en double. **Ces récupérations doivent être rendues possibles** quitte à faire changer les textes réglementaires prétendant qu'elles doivent être récupérées « dans la semaine qui suit les heures supplémentaires réalisées ».

Par ailleurs, voici un exemple criant du mépris risible de notre hiérarchie : le repas du midi est attribué uniquement aux collègues intervenant le matin.

Les permanences vacances : des journées de travail chronophages non rémunérées

Les fermetures des CIO sont de plus en plus tardives en juillet (le 19 juillet) et les ouvertures de plus en plus avancées en août (le 21 août).

Nous recevons chaque année ces dates avec stupéfaction et un profond sentiment d'injustice car les établissements scolaires sont fermés au plus tard le 10 juillet et ouverts au plus tôt le 25 août, et les plateformes nationales telles que Parcoursup sont déjà fermées lors de la dernière semaine travaillée au CIO au mois de juillet.

Lors de ces permanences, il nous est demandé un travail chronophage, très administratif, ne relevant en rien de nos missions telles que nous les concevons. Nous n'avons aucune capacité décisionnelle concernant les situations complexes à traiter, ces dernières étant conditionnées par l'ouverture des établissements et services concernés par la prise de décision. Ceci génère frustration et souffrance au travail pour l'ensemble des collègues.

Nous sommes contraint.es d'effectuer douze jours de permanence par an, répartis sur les vacances scolaires annuelles hormis celle de Noël. Ce sont donc des journées travaillées non rémunérées puisque lissées sur un an de salaire. **Nous les refuserons.**

Groupes de niveaux, découverte des métiers en 5^{ème} et triporteur : les PSY EN refusent l'instrumentalisation de leurs compétences à des fins d'ajustement au profit du marché économique

L'orientation est un processus qui se construit dans le temps.

Ce travail implique de notre part une collaboration permanente avec les équipes enseignantes pour répondre aux besoins des élèves en termes pédagogiques d'abord et ensuite donner à chacun·e la possibilité de réussir à l'école. L'une de nos principales missions n'est-elle pas de faire réussir tou·tes les élèves ?

Dernièrement, le rectorat a mis en place une action à destination des élèves de 5^{ème} et de quelques lycéen·nes de voie professionnelle : par le biais d'un vélo triporteur équipé d'écrans sortant littéralement de la boîte, des capsules vidéo présentant des métiers devaient être diffusées par des PSY EN à ces élèves. Réduire le travail des PSY EN à de l'animation autour d'une vidéo projetée à des élèves de 5^{ème} en utilisant un triporteur est encore une fois faire preuve d'un mépris profond et d'une grande méconnaissance pour notre métier.

Il est également intéressant de **faire le lien entre ce dispositif et les groupes de niveaux**. Ne prépare-t-on pas de la sorte une future main d'œuvre à bas coût, offerte sur un plateau d'argent et formée aux frais du contribuable à des entreprises capitalistes ?

En 5^{ème}, les élèves ont entre 12 et 13 ans. A cet âge, ils et elles ont besoin d'instruction et de consolidation de leurs connaissances, de gagner en confiance et de prendre le temps de se penser. Cela n'empêche en rien le processus d'orientation qui suit son cours et que nous accompagnons.

Bousculer ce travail, c'est priver ces jeunes d'une temporalité nécessaire : ce n'est pas à nous de leur montrer leur chemin, notre travail est de les accompagner à le trouver.

Construire collectivement la mobilisation

SUD éducation Paris appelle les psychologues à saisir toutes les occasions, notamment les heures d'information syndicales, afin de **construire une mobilisation collective la plus large possible**, apte à faire valoir ces revendications.

SUD éducation Paris - 30 bis, rue des Boulets - 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61 ✉ contact@sudeducation75.org

● sudeducation75.org 📘 Sud éducation Paris 🐦 @sudeducparis